

4^e Journées des doctorant-e-s du Centre de droit des migrations (CDM) du 27 au 29 novembre 2014 à Muntelier-Loewenberg (FR)

Rapport

Les journées des doctorant-e-s sont en voie de se développer pour devenir, aussi bien au niveau du Centre de droit des migrations que des doctorant-e-s suisses dans le domaine de la migration, l'un des événements annuels majeurs. Pour la quatrième année consécutive, ce rassemblement organisé par les doctorant-e-s et le secrétariat du Centre de droit des migrations a offert aux doctorant-e-s la possibilité de présenter leurs projets de recherche sous différentes formes (présentations de posters, exposés en plénum, workshops) et d'en discuter dans un cadre pluridisciplinaire et plurilingue. Suite aux expériences des années précédentes, aucun thème général n'avait été prédéterminé pour la réunion de cette année et c'est ainsi que le programme s'est construit en fonction des exposés proposés et sélectionnés. L'idée d'inviter des experts externes a par contre été maintenue cette année encore.

Un total de 40 personnes ont pris part à ces journées des doctorant-e-s, parmi lesquelles les quatre membres de la direction du CDM ainsi que 29 doctorant-e-s, assistant-e-s et post-doctorant-e-s représentant au total neuf universités suisses et française.

En raison de l'approche interdisciplinaire souhaitée pour ce séminaire et de l'intérêt grandissant des participant-e-s, de nombreux domaines de recherche étaient représentés cette année. C'est ainsi pas moins de neuf spécialités qui étaient représentées : droit, anthropologie, sociologie, géographie, sciences politiques, histoire, psychologie, philosophie et sciences de l'éducation.

A cela s'ajoutent plusieurs expert-e-s externes issu-e-s de la pratique (Dr. Simone Prodoillet, CFM ; Dr. Constantin Hruschka, OSAR) ainsi que du milieu académique (Prof. Martina Caroni, Université de Lucerne ; Prof. Francesco Maiani, Université de Lausanne ; Prof. Etienne Piguet, Université de Neuchâtel), lesquels ont pris part aux discussions, au même titre que les doctorant-e-s, en apportant leurs suggestions et transmettant leurs expériences pratiques et scientifiques.

La rencontre s'est ouverte, le jeudi soir, par une présentation du CDM et de ses activités qui fut suivie d'un repas et d'une soirée en commun dont le point central fut la présentation des doctorant-e-s et de leurs projets de recherche au travers de posters préparés préalablement.

Pour la première présentation en plénum, vendredi matin, **Faten Khazaei** (Neuchâtel, Etudes transnationales) a parlé de la question du traitement des cas de violences conjugales en contexte migratoire. La conception du rôle des sexes revient régulièrement dans les discussions comme étant la cause de la violence dans les couples. La thèse de Faten Khazaei est que, dans la recherche des origines de la violence, les autorités suisses s'appuient de manière accrue sur l'aspect de migration. Ainsi, lorsque la violence conjugale concerne des personnes étrangères, celle-ci est placée dans un

contexte « culturel », dans le contexte de « leur culture ». Au contraire, dans les cas de violences conjugales impliquant des personnes de nationalité suisse, l'accent est mis principalement sur la situation individuelle de l'auteur et de la victime (problèmes psychiques, passif lourd). Ce travail souhaite mettre cette hypothèse à l'épreuve du terrain et démontrer dans quelle mesure les personnes travaillant dans l'administration catégorisent les victimes de violences conjugales, quelles sont les catégories élaborées et à quel point celles-ci conduisent à un traitement différencié des migrants et des ressortissants suisses.

Babak Fargahi (Saint-Gall, Droit) s'est interrogé sur les conséquences de la notion de « propre pays » de l'art. 12 al. 4 du Pacte ONU II, laquelle protège les relations effectives entre une personne et un Etat, peu importe la nationalité de celle-ci. Le droit suisse prévoit, en faveur des ressortissants d'Etats tiers, une protection contre le renvoi qui évolue graduellement en fonction de la durée du séjour et du type de permis dont dispose une personne. Le concept du « propre pays » garanti une protection absolue contre le renvoi, telle que réservée en principe aux citoyens suisses, à condition que la personne puisse prouver qu'elle possède une relation personnelle et familiale étroite avec la Suisse, qu'elle a l'intention de s'y établir à long terme et qu'elle ne possède pas de telle relation avec un autre Etat. Le droit suisse a le devoir d'intégrer ce niveau de protection. Il se pose également la question de savoir dans quelle mesure le concept du « propre pays » pourrait être adapté dans le contexte des nouveaux phénomènes de migrations transnationales ou circulaires.

Damian Rosset (Neuchâtel, Sciences sociales) a présenté un exposé traitant du rôle des informations sur les pays d'origine (Country of Origin Information, COI) dans les procédures d'asile en Europe. Les développements visant à la mise sur pied d'un système européen d'asile ont mené, durant la dernière décennie, à une professionnalisation et à une uniformisation dans l'acquisition et l'utilisation des COI dans plusieurs Etats européens. Des différences considérables continuent toutefois d'exister. En comparant la Suisse, la Norvège et la France, le but de ce travail est de mettre en évidence ces différences dans les structures de collecte des informations existantes, dans la pratique d'acquisition des informations ainsi que dans l'utilisation de celles-ci en procédure et de mettre à jour des « bonnes pratiques » en la matière.

Le vendredi après-midi, les participants se sont répartis dans différents groupes afin de prendre part à l'un des trois workshops proposés.

Le premier workshop était animé par **Tiphaine Robert** (Fribourg, Histoire contemporaine) et portait sur les politiques d'encouragement au retour, à travers une approche pluridisciplinaire. Sur la base de l'exemple réel de la répression des soulèvements de 1956 en Hongrie, laquelle a généré plus de 200'000 réfugiés, Tiphaine Robert interrogeait les raisons politiques et économiques, ainsi que les moyens d'action permettant à certains Etats d'inciter leurs ressortissants exilés à revenir dans leur pays d'origine.

Dans le même temps, il s'agissait de réfléchir aux stratégies étatiques visant à créer un lien avec le pays d'origine et à leur réception par les personnes visées.

Le deuxième workshop, proposé par **Stephanie Motz** (Lucerne, Droit), avait pour but de discuter de l'interprétation humaniste de la notion de persécution, condition de la reconnaissance de la qualité de réfugié en vertu de la Convention de Genève relative au statut de réfugié. D'après une approche reconnue en particulier par la doctrine anglo-saxonne, une persécution devrait être reconnue dans chaque violation du noyau d'une norme généralement acceptée des droits humains. Pour leur part, la jurisprudence anglo-saxonne et celle de la CourEDH ont relayé et reconnu cette interprétation humaniste. La discussion a tourné autour de points d'ancrages pour cette interprétation en suisse où elle est toujours contestée en doctrine et dans la pratique.

Dans le troisième workshop, **Esma Baycan** (Genève, Philosophie politique) a abordé le thème de la cohésion sociale dans le contexte de l'immigration. Les participant-e-s ont été invité-e-s à repenser le concept de cohésion sociale sur la base de la théorie idéale, qui présuppose un état idéal de la justice à l'intérieur d'une société. Ce faisant, elle remet en question l'approche actuelle de la cohésion sociale, le patriotisme constitutionnel et le national-libéralisme ; ceux-ci ne satisfaisant pas les exigences de la notion de cohésion sociale dans le contexte de l'immigration internationale. A la place, Esma Baycan propose, comme nouvelle approche, la notion d'interculturalisme démocratique.

Après les workshops, **Simeng Wang** (Paris, Sociologie) a présenté, dans le cadre de sa thèse de doctorat qui a porté sur la prise en charge psychiatrique, psychothérapeutique et psychanalytique de migrants chinois et de leurs descendants dans la région parisienne, une étude sur les usages sociaux du soin psychiatrique par des migrants chinois en position précaire dans les procédures juridiques de régularisation ou de naturalisation. Pour ce faire, Simeng Wang s'attarde sur des analyses des conditions d'existence de ces migrants en question et montre comment et à quel point sont imbriqués la trajectoire migratoire d'un individu et son parcours du soin. Un regard particulier est porté sur la façon dont une prise en charge psychiatrique de l'enfant s'inscrit dans le projet migratoire familial conçu par ses parents.

Samedi, c'est **Deborah Levitan** (Neuchâtel, Psychologie sociale) qui a ouvert la matinée en présentant son projet. Celui-ci s'intéresse aux migrant-e-s hautement qualifié-e-s et à leurs familles qui, en tant que diplomates, employé-ee-s de multinationales ou autres, sont amenés à migrer à de multiples reprises. Partant de l'idée que la migration est appréhendée par beaucoup de personnes comme une rupture dans leur vie et que celle-ci bouleverse leur perception propre (*sense of identity*) et leur compréhension de l'idée de « chez-soi » (*sense of being at home*), la question se pose de savoir quelles stratégies sont développées par cette population extrêmement mobile pour créer une continuité dans leur vie et, dans le même temps, s'intégrer dans la société d'accueil. Pour étudier cela, le projet utilise une approche descriptive, quantitative et qualitative. Dans cette recherche, il est important de ne pas perdre de vue que les familles construisent souvent un foyer dans leur pays d'origine et que, par conséquent, seules les personnes qui y sont professionnellement tenues émigrent. Il ne doit pas non plus être exclu que pour certaines personnes la mobilité se développe aujourd'hui jusqu'à être perçue comme la situation normale, laquelle se trouve alors affectée par l'établissement en un endroit précis.

Alexia Panagiotounakos (Genève, Didactique de l'Histoire) a clôturé cette journée des doctorants en présentant les premiers résultats de son étude de terrain sur l'enseignement de l'histoire des migrations en Suisse dans des établissements du secondaire I à Genève. L'enseignement des migrations en Suisse d'un point de vue historique permet la mise en évidence, au regard des situations sociales et politiques du passé et du présent, la formation située des catégories identitaires, relevant de la création d'un « Nous » et des « Autres ».

. Sa recherche vise à comprendre dans quelle mesure les étudiant(e)s s'approprient ces différentes catégories, comment ils en créent de nouvelles sous l'influence de leur propre contexte social et médiatique ainsi que de leurs relations scolaires et, finalement, comment ils se distancient partiellement de ces différentes catégories et des stéréotypes et préjugés qu'elles induisent.

Les journées des doctorant-e-s ont également permis une rencontre de l'association « Swiss Network of young Migration Scholars », qui a été fondée cet été conformément à la décision prise par les doctorant-e-s lors des dernières journées des doctorant-e-s. Le but de cette association est de favoriser les échanges entre doctorant-e-s et de mettre à disposition une plateforme pour le travail en commun. De plus, les membres de l'association souhaitent, au travers du nouveau site internet (migrationscholars.ch) et d'un compte twitter (@MigrationNet), mettre en avant le travail des doctorant-e-s et les thèmes d'intérêt commun et ainsi leur assurer une présence plus forte dans le domaine des recherches en migration en Suisse.

Les doctorant-e-s responsables de l'organisation souhaitent remercier la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO), le NCCR « on the move », ainsi que les quatre facultés auxquelles est rattaché le CDM pour leur soutien financier. Les membres de la direction du CDM, les expert-e-s invité-e-s ainsi que tous les doctorant-e-s sont remerciés pour la confiance manifestée, l'intérêt montré dans les échanges et leur intense participation. Finalement, un grand MERCI à Irina Sille et Laure Sandoz pour leur engagement et leur efficacité dans la préparation de ces journées.